

DECLARATION UE DE CONFORMITE

«Un équipement de protection individuelle (EPI) est un dispositif ou un moyen destiné à être porté ou être tenu par une personne en vue de la protéger contre un ou plusieurs risques susceptibles de menacer sa santé ainsi que sa sécurité»

En qualité de fabricant de **vêtements de protection** :

SONORCO
 ZI route de Vire 14110 CONDE sur NOIREAU - France
 Tél. (33) 02 31 59 20 40

Nous déclarons que les Equipement de Protection Individuelle neufs suivants :

AET 033/2023/0039 Valable jusqu'au 16/01/2023	AET 033/2023/0040 Valable jusqu'au 16/01/2023
	
TYPE B 2	TYPE B3
Veste/Blouse/blouson HAUT-VISAM-B2	Veste/Blouse/blouson/gilet HAUT-VISAM-B3
Pantalon / cote / bermuda BAS-VISAM-B2	
ENS 2P-VISAM-B2	ENS 2P-VISAM-B3
Combinaison 1 ou 2 ZIP COMB-VISAM-B2	Combinaison 1 ou 2 ZIP COMB-VISAM-B3

Sont des EPI de catégorie II conformes à la législation d'harmonisation de l'Union, par l'application du règlement européen EPI n°2016/425 du Parlement Européen et du Conseil du 9 mars 2016, relatif aux Equipements de Protection Individuelle.

CENTEXBEL, Organisme Notifié n°0493, situé Technologiepark 70, 9052 Zwijnaarde, en Belgique, a effectué l'examen UE de type et a établi les Attestation d'Examen UE de Type.

Ces EPI répondent aux normes harmonisées suivantes :

- **EN ISO 13688-2013+A1 :2021** » Exigences générales pour les vêtements de protection individuelle
- **NF EN ISO 17353-2020** » Exigences pour les vêtements de signalisation améliorée

Fait à Condé sur Noireau, le 16/01/2023,
 Par Murielle VASSEUR, en qualité de Directrice Industrielle

Signature et cachet de l'entreprise

SONORCO
 ZI Quest Route de Vire
 14110 Condé sur Normandie
 Siren 852 789 130
 TVA FR 65 852 789 130